



**COMMUNICATION SUR LE PROGRES
GLOBAL COMPACT
MAI 2007 pour l'année 2006**

En mai 2003, j'ai répondu à l'appel lancé par Kofi ANNAN en adhérant au pacte mondial, ensemble de 10 principes universels relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes du Travail, à l'Environnement et à la Corruption.

Par cette adhésion, le Groupe VRANKEN POMMERY MONOPOLE s'engage à promouvoir et respecter ses principes et à contribuer au développement durable.

Je réitère, à travers cette communication sur le progrès, mon soutien au pacte mondial et précise qu'à compter de cette année, notre communication sera intégrée à notre livret Développement Durable intitulé « Le Green Book » actuellement en phase de conception.

Néanmoins, notre volonté de faire partager nos progrès réalisés est très manifeste et c'est pourquoi, en plus du lien vers le Green Book qui sera accessible sur notre site internet www.vranken.net, nous souhaitons faire connaître nos actions en détaillant deux d'entre elles afin de susciter l'envie de suivre ces démarches.

**Paul-François VRANKEN
Président**

Exemple n°1

SIGNATURE D'UN CONTRAT EQUILIBRE AVEC EDF POUR L'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Principe concerné :

Principe n°9: Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Action mise en œuvre :

↳ VRANKEN POMMERY MONOPOLE souscrit à "Option Equilibre", d'EDF.

Conscient de la nécessité d'économiser l'énergie, de protéger et défendre l'environnement et de sauvegarder notre planète, nous avons souscrit en 2006 à une offre d'électricité spécifiquement produite à partir de sources d'énergies renouvelables : "Option Equilibre" d'EDF afin de concrétiser notre engagement en faveur du développement durable. Cette énergie verte alimente dorénavant certains de nos compteurs situés notamment sur le site Pommery REIMS, au Château des Castaignes MONTMORTLUCY ou encore au siège VPM PARIS pour un total de plus de 111 000 kWh.

↳ Comment fonctionne "Option Equilibre" ?

Grâce au contrat "Option Equilibre", pour chaque kWh acheté dans le cadre de « kWh Equilibre », EDF s'engage à injecter sur le réseau un kWh produit à partir de sources d'énergies renouvelables soit 100% de l'électricité alimentant ces compteurs. Ce contrat ne nécessite aucune modification technique des installations.

↳ Quelles sont les sources d'énergies renouvelables ?

Les sources d'énergie renouvelables sont les sources d'énergie non fossiles renouvelables situées sur le territoire national (énergie éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice, hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration, d'eaux usées et biogaz...).

Bénéfices :

En fonction de nos besoins énergétiques, le kWh fabriqué à partir d'énergies renouvelables nous revient en moyenne à 3,25% plus cher qu'un kWh « normal ». En contre partie, des négociations nous ont permis de diminuer d'autres charges si bien que ce choix nous avantage totalement puisqu'il n'occasionne aucun frais supplémentaire. De plus, en choisissant kWh Equilibre :

- nous pouvons suivre très précisément et mieux maîtriser nos consommations via Internet et être alerté en cas de dépassement de puissance ou de dérive de la consommation en ayant souscrit par la même occasion au service « Solutions Visibilité » ;
- nous démontrons concrètement notre engagement en faveur des **énergies renouvelables** ;
- nous inscrivons notre société dans une **démarche responsable** à laquelle sont sensibles notre personnel, nos partenaires, nos clients ;
- nous pouvons valoriser cet engagement en utilisant le logo et la marque **Equilibre** dans notre propre communication.

Périmètre de l'action : France

Mots clés : Energies renouvelables, électricité

Liens : <http://entreprises.edf.fr/>



Exemple n°2

SUBSTITUTION DE NOS PRODUITS DE NETTOYAGE PAR DES PRODUITS ECOLOGIQUES

Principes concernés :

Principe n°1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Action mise en œuvre :

↳ **POMMERY utilise des produits écologiques.**

Conscient de l'impact de nos sociétés sur l'environnement, nous avons souhaité tester en 2006 les nouveaux produits de nettoyage dits « écologiques » mis actuellement sur le marché afin de vérifier leur efficacité pour le nettoyage et leur non dangerosité pour l'Homme. Dans la région Champagne-Ardenne, pôle majeur dans le développement des agro-ressources, nous avons fait appel à la société BIO-ATTITUDE dont l'objet est de mettre sur le marché des détergents à base d'ingrédients extraits de plantes de grande culture.

↳ **Comment sont développés ces produits issus de matières premières renouvelables d'origine agricole ?**

Le principe est d'utiliser des principes actifs extraits de la matière première végétale sans cesse renouvelée plutôt que des matières premières fossiles, non renouvelables, utilisées dans la chimie. La plupart des matières premières utilisées sont des co-produits d'origine agricole ou agro-industrielle, tels que les sons de blé, la paille, les pulpes de betterave issues de plantes annuelles largement disponibles. Ces matières n'étant pas utilisées pour l'alimentation, elles représentent un matériau de choix pour leur utilisation sur les marchés du non alimentaire et ne pourront jamais entrer en compétition avec l'alimentation humaine.

↳ **Pour quelles activités avons-nous testé ces produits ?**

Après nous être informés, nous avons souhaité tester leurs produits pour le nettoyage de nos sols puisque nous utilisons le même nettoyeur pour toutes nos lignes. D'autre part, étant à la recherche d'un produit qui permettrait de remplacer l'utilisation de solvants, nous avons également testé une deuxième gamme en maintenance.

Bénéfices :

Nous avons aujourd'hui remplacé deux gammes de produits nettoyants par deux références écologiques :

- **le premier produit écologique** *Végéstar* est utilisé en remplacement d'un détergent classique pour le nettoyage de tous nos sols. Après négociation, en passant 2 commandes de 300L par an et en préférant un conditionnement en bidons de 20L plutôt que 5 L proposé, nous avons réussi à obtenir un prix environ 10% moins cher au nettoyeur classique. De plus, en choisissant un conditionnement plus important, nous n'impactons pas sur nos déchets plastiques. Enfin, puisqu'il s'utilise à même concentration et de la même manière, aucun mode opératoire n'a dû être modifié, seule une information des salariés a été nécessaire ;

- **le second produit écologique** *Végésolv* est utilisé en remplacement de plusieurs solvants employés dans la maintenance (hors fontaine de dégraissage) pour nettoyer les résidus de colle, d'encre, de peinture et traces d'huile... Malgré un coût supplémentaire annuel s'élevant à environ 80€, il nous permet aujourd'hui de réaliser 95% des activités ponctuelles faites auparavant avec des solvants dangereux pour la santé et pour l'environnement (inflammable, toxique, émission de

COV). De plus, il donne entière satisfaction à nos opérateurs en terme d'efficacité et est très appréciable puisque non incommodant (non odorant, non irritant, pas de protection à adopter) ;
- ces produits sont totalement biodégradables et sont nettement moins polluants que les dérivés du pétrole ;
- ces produits sont issus de biomasse inépuisable, donc d'énergie renouvelable et leur mise au point et fabrication permet de générer des emplois dans notre région.

Périmètre de l'action : Champagne-Ardenne

Mots clés : Agriculture, produits de nettoyage, écologique, végétaux

Liens : <http://www.bioattitude.com>

OBJECTIFS 2007

Principes concernés

Principe n°4 : Respecter l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
Principe n°5 : Respecter l'abolition effective du travail des enfants

Actions à mettre en œuvre sur 3 ans

Intégrer dans tous nos cahiers des charges une clause supplémentaire sur le respect des droits du travail afin de s'assurer que nos fournisseurs nationaux et étrangers ne font pas appel au travail forcé et au travail des enfants pour la fabrication des fournitures qui nous sont vendues.

Un état d'avancement sera donc communiqué chaque année dans notre COP.

CONTACT

tgasco@vrankenpommery.fr

Ligne directe : 03.26.61.62.75